

DECLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

1. TABLE DES MATIERES

1.	NOTRE GROUPE, NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES, ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	1
2.	NOS ENGAGEMENTS	1
3.	NOS POLITIQUES	2
4.	GESTION DES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE ET DE TRAITE DES ETRES HUMAINS	3
5.	DISPOSITIF D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS	6
6.	AMELIORATION CONTINUE	6
7.	GOVERNANCE	7

Cette déclaration est publiée conformément à la section 54 du "Modern Slavery Act 2015" (la loi britannique contre l'esclavage moderne de 2015, destinée à lutter contre les pratiques relevant de l'esclavage ou de la traite des êtres humains).

Elle décrit les mesures prises par Crédit Agricole S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour lutter contre les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans ses activités et dans ses relations avec les fournisseurs.

Les filiales de Crédit Agricole S.A. développant une activité au Royaume-Uni publient également une déclaration de lutte contre l'esclavage moderne conformément à la section 54 du "Modern Slavery Act 2015".

1. NOTRE GROUPE, NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES, ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Le Groupe Crédit Agricole est une banque et un assureur présent dans 46 pays, au service de 54 millions de clients dans le monde dont 12,1 millions de sociétaires. Le Groupe Crédit Agricole compte 157.000 collaborateurs en France et à l'étranger. Il s'engage sur les terrains sociétaux et environnementaux en accompagnant les transformations et les projets d'investissement de ses clients, parmi lesquels figurent des groupes multinationaux, des PME, des agriculteurs, des artisans, des associations, des collectivités, et des particuliers.

Dans le cadre de l'exercice de ses activités, le Groupe Crédit Agricole a recours à des fournisseurs qui peuvent faire appel à la sous-traitance.

2. NOS ENGAGEMENTS

Fort de son identité coopérative et mutualiste et de ses engagements de longue date, le Groupe Crédit Agricole a défini en 2019 sa Raison d'être "Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société". C'est sur cette base, avec la volonté d'ancrer son utilité sociétale dans l'ensemble de ses activités, métiers et processus, qu'est construite la stratégie du groupe qui guide ses actions à travers trois projets phares : le projet client, le projet humain et le projet sociétal¹.

Il traduit notre volonté d'inscrire notre stratégie et nos objectifs dans le cadre des principes fondamentaux auxquels nous adhérons :

¹ [Notre vision | Crédit Agricole \(credit-agricole.com\)](https://www.credit-agricole.com/fr/notre-vision)

- Principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme édictée par l'ONU en 1948,
- Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact*) depuis 2003,
- Principes Équateur depuis 2003,
- Principes pour l'Investissement responsable (PRI) depuis 2006,
- Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies approuvés par le Conseil des droits de l'homme en 2011,
- Objectifs de développement durable des Nations Unies depuis 2015,
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI),
- Principes pour un secteur bancaire responsable (*Principles for Responsible Banking - PRB*) depuis 2019.

3. NOS POLITIQUES

Ces engagements sont déclinés dans des politiques formalisant les principes de déontologie professionnelle et les comportements éthiques en matière sociale et environnementale qui s'appliquent au sein de notre Groupe, notamment en matière de respect des droits humains :

- Les **Politiques sectorielles RSE**, qui explicitent les critères sociaux et environnementaux s'appliquant aux activités de financement et d'investissement en incluant les aspects relatifs au respect des droits humains. Pour chaque secteur couvert, un cadre de référence est déterminé et des critères d'analyse sont définis qui sont pris en compte dans l'analyse des transactions ainsi que des critères d'exclusion délimitant les projets et opérations que le Groupe ne souhaite pas accompagner.
- L'**Accord-cadre international** portant notamment sur les droits humains fondamentaux et les droits syndicaux signé entre Crédit Agricole S.A. et l'UNI Global Union, fédération syndicale internationale du secteur privé des services, en juillet 2019. Crédit Agricole S.A. et UNI Global Union ont renouvelé ces engagements par la signature, le 9 octobre 2023, d'un nouvel accord, dénommé **Accord Mondial**.
- La **Charte éthique** du Groupe Crédit Agricole rendue publique en mai 2017 et actualisée en 2025, qui rappelle que les principes d'action et de comportement du Groupe s'inscrivent dans le respect des textes internationaux applicables en matière de droits de l'homme, de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, et de lutte contre la corruption. Cette charte rappelle également l'attachement de Crédit Agricole S.A. au respect des droits humains, à la lutte contre les discriminations ainsi qu'à la promotion de la qualité de vie au travail et du dialogue social, dans l'exercice de son activité partout dans le monde.
- Un **Code de conduite** est formalisé par chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. pour décliner opérationnellement les principes de la Charte éthique et pour promouvoir au quotidien des actions et comportements éthiques. Après avoir reçu un avis favorable du Conseil d'administration le 14 mai 2018 et avoir été présenté aux instances représentatives du personnel en juin 2018, le Code de conduite de Crédit Agricole S.A. a été diffusé à partir de septembre 2018 et a fait l'objet d'une mise à jour en 2021 et en 2026.
- La **Politique « Achats responsables »** pour répondre aux grands enjeux de demain et contribuer à la performance globale de l'entreprise. Elle s'articule selon six axes : adopter un comportement responsable dans la relation avec les fournisseurs, contribuer à la compétitivité économique de l'éco-système, veiller en permanence à la qualité des relations avec les fournisseurs, intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans nos achats, agir pour la transition vers une économie bas carbone, intégrer cette politique achats responsables dans les dispositifs de gouvernance existants.
- Une **Charte achats responsables** jointe à tous les contrats fournisseurs et qui repose sur des engagements réciproques fondés sur les principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies. Une clause sur le respect des droits humains, protection de l'environnement et lutte contre la corruption est venue enrichir les contrats depuis 2018. Un dispositif de dialogue avec

les parties prenantes regroupe notamment des enquêtes de satisfaction permettant le recueil de l'expression des fournisseurs comme des prescripteurs internes, une rencontre annuelle Fournisseurs, des revues business régulières avec les principaux fournisseurs et une newsletter dédiée (LINK) qui leur est adressée semestriellement.

Ces documents sont consultables sur notre site Internet.

Par ailleurs, le 18 novembre 2025, Crédit Agricole S.A. a lancé le nouveau plan stratégique à moyen terme du Groupe (ACT 2028) qui pose les fondations du Groupe pour demain afin d'être leader en Europe, leader des nouvelles technologies et leader des transitions. Le PMT inscrit les valeurs sociales dans toutes ses activités, domaines d'activité et processus.

4. GESTION DES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE ET DE TRAITE DES ETRES HUMAINS

Nos politiques s'accompagnent de plans d'actions et de processus opérationnels déclinés au sein de chaque entité qui contribuent à la maîtrise des risques relatifs à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains dans nos activités et dans nos relations avec les fournisseurs. L'évaluation de ces risques repose sur une approche différenciée selon les parties prenantes et les activités concernées.

Pour Crédit Agricole S.A., la prévention de ces risques porte sur les relations avec les salariés de Crédit Agricole SA et sur les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de Crédit Agricole S.A.

Pour chacun de ces périmètres, le cadre de gestion de ces risques comprend des politiques et des plans d'actions intégrant des phases d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques. Le niveau de déploiement de ces plans d'actions est évalué afin de s'assurer de leur efficacité et de contribuer à l'amélioration continue de la prévention de ces risques.

4.1 Dans les relations avec les salariés de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. a signé le 31 juillet 2019 un Accord-Cadre International avec la fédération syndicale internationale du secteur privé des services, UNI Global Union. Cet accord portait notamment sur les droits humains, les droits fondamentaux du travail et le développement du dialogue social. Il renforçait les engagements de Crédit Agricole S.A. en proposant le même socle social à tous ses collaborateurs, quel que soit leur lieu de travail et en participant à l'amélioration des conditions de travail. Cet accord offrait un cadre de référence à tous les collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A. dans l'ensemble des pays où il est implanté. Crédit Agricole S.A. et UNI Global Union ont renouvelé ces engagements par la signature, le 9 octobre 2023, d'un nouvel accord, dénommé Accord Mondial. Outre les mesures précitées, cet accord complète la définition du terme « Discrimination », intègre les enjeux relatifs à la santé physique et mentale dans l'environnement de travail,

. Enfin, l'accord met un accent sur le devoir de vigilance avec l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de vigilance, conformément aux obligations légales et aux engagements responsables du Groupe.

- Préserver la santé au travail et veiller à l'équité en matière de protection sociale :

Crédit Agricole S.A. s'implique également activement dans la protection sociale de tous ses salariés notamment sur les sujets liés à la santé, à la retraite, au décès, à l'incapacité et à l'invalidité.

Parallèlement à l'ensemble des mesures précitées, il est rappelé que le Groupe Crédit Agricole étant un Groupe uni et décentralisé, des mesures de prévention et de sécurité « opérationnelles » sont adoptées et mises en œuvre par les entités, en fonction de leurs activités propres.

- Entretenir le dialogue social au sein du Groupe :

Crédit Agricole S.A. entretient par l'intermédiaire de sa Direction des ressources humaines Groupe et des représentants de la Ligne métier Ressources humaines dans chaque entité, une dynamique d'échange avec tous les acteurs du dialogue social.

En 2024, au travers de la publication de sa Politique RH relative au dialogue social sur le site internet du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. a réaffirmé son attachement au développement et au maintien d'un dialogue social riche, via des instances Groupe ainsi que des instances locales, et au travers des négociations menées avec les organisations syndicales par Crédit Agricole S.A.

Fort de l'importance des organisations syndicales dont le rôle fait partie intégrante de la vie du Groupe, Crédit Agricole S.A. a signé le 8 mars 2019 un "Accord relatif au parcours des représentants du personnel" qui vise à promouvoir l'engagement dans la représentation du personnel et à valoriser le mandat des représentants du personnel dans leurs parcours professionnels. À travers cet accord, Crédit Agricole S.A. s'engage à promouvoir l'attractivité des fonctions syndicales et électives auprès des salariés souhaitant s'investir dans le dialogue social au sein de ses entités. Crédit Agricole S.A. s'engage également à favoriser et à respecter l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions syndicales et électives et à lutter contre toute forme de discrimination fondée sur l'exercice de celles-ci. Les actions de formation et sensibilisation au dialogue social dispensées, au sein de Crédit Agricole S.A., aux salariés, managers et représentants du personnel depuis 2021 ont été reconduites en 2023. En 2025, 194 accords collectifs ont été signés dans le Groupe. Ces informations sont détaillées dans la section 3 « Responsabilité sociale » du rapport de durabilité (chapitre 2 du DEU CASA).

4.2 Dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de Crédit Agricole S.A.

- S'assurer que les fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels nous entretenons une relation établie, acceptent les engagements liés au dispositif de vigilance mis en place par Crédit Agricole S.A.

La politique "Achats responsables" s'applique à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole. Partagée par tous les salariés et fournisseurs, elle vise à favoriser, lors d'un achat, la prise en considération du juste besoin et des aspects économiques. Cette politique se décline à travers un programme « Achats responsables », déployé auprès de Crédit Agricole SA et ses filiales et partagé avec les Caisses régionales.

Ce programme coconstruit avec nos fournisseurs et prescripteurs internes a permis au groupe Crédit Agricole SA de recevoir le Label "Relations fournisseurs et achats responsables" attribué par le Médiateur de la République et par le Comité National des Achats (CNA), incluant les exigences de la norme ISO 20400.

L'organisation et les plans d'actions mis en œuvre par le Groupe dans le cadre du programme Achat responsables permettent d'exercer notre devoir de vigilance dans nos relations avec nos fournisseurs avec un pilotage centralisé par la Direction des Achats Groupe, une gouvernance dédiée (Comité Risques Fournisseurs Groupe), des engagements réciproques vis-à-vis des fournisseurs formalisés dans nos contrats (Charte Achats responsables et clause spécifique relative au respect des droits humains) et un dialogue permanent avec nos fournisseurs.

Le Groupe Crédit Agricole S.A. prévoit, au sein de ses contrats, des clauses permettant aux fournisseurs de s'engager sur les principes énoncés dans la Charte "Achats responsables", initiative commune à plusieurs banques-assurances de la place et également à travers une clause spécifique relative au respect des droits sociaux et humains. Un indicateur de contrôle permanent a été mis en place au sein du Groupe Crédit Agricole S.A. afin de s'assurer que cette clause est bien intégrée à tous les contrats fournisseurs.

- Apprécier et gérer les risques significatifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos Achats

La démarche de gestion des risques ESG pilotée par la Direction des achats Groupe Crédit Agricole S.A. intègre des éléments d'identification des catégories d'achats à risque, d'évaluation et d'atténuation de ces risques dans le processus achats.

L'identification des catégories d'achats à risque s'appuie sur une cartographie des risques ESG couvrant plus de cent catégories d'achats, établie en partenariat avec plusieurs banques de la place en collaboration avec l'Afnor. En 2025, le Groupe Crédit Agricole a adapté cette méthodologie aux spécificités du Groupe en pondérant les risques pour tenir compte du montant de dépense auprès des fournisseurs. Les catégories d'achats sont réparties sur quatre niveaux de risques ESG. Le risque est analysé en fonction de trois paramètres internes et externes aux catégories d'achats : la chaîne d'approvisionnement, l'intensité de la main-d'œuvre et l'environnement des affaires lié au pays concerné par l'achat.

Pour chaque catégorie d'achat, ces trois paramètres sont chacun analysés sur la base :

- des sources du risque selon les 13 enjeux (fraude et corruption, protection des données, droit de propriété, santé et sécurité, conditions de travail, discrimination, esclavage moderne, travail des enfants, ressources naturelles, pollution, biodiversité, gaz à effet de serre, déchets).
- de la probabilité d'apparition des événements et leur gravité,
- des conséquences analysées selon 4 dimensions (financière, juridique, organisationnelle et réputation),
- des causes du risque, qui seront traitées de façon opérationnelle sous l'angle de recommandations (actions pour agir sur les causes, hiérarchisées selon les priorités).

En 2025, Crédit Agricole S.A. a mis à jour sa cartographie des risques en confirmant les trois catégories jugées les plus à risque :

- Les travaux immobiliers ;
- Les objets publicitaires ;
- Le matériel IT.

Et en ajoutant deux nouvelles catégories d'achats :

- Les véhicules ;
- Fourniture de fluide et énergie.

Les entreprises opérant dans ces secteurs d'activité font l'objet d'une vigilance approfondie. Une analyse de la couverture médiatique de ces entreprises est mise en place afin d'identifier toute action incompatible avec les normes en vigueur, notamment la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998. En 2025, cette vigilance s'est étendue aux 2 nouvelles catégories jugées les plus à risques ainsi qu'aux 100 premiers fournisseurs en termes de montant de dépenses (quelle que soit la catégorie d'achats).

Evaluation RSE des fournisseurs

La performance RSE des fournisseurs est évaluée a minima lors de la phase d'appel d'offres et à l'occasion de campagnes d'évaluation dédiées. Elle représente au moins 15% de la note d'évaluation globale du fournisseur lors de la phase d'appel d'offre. Cette dernière est évaluée sur quatre critères clés :

- Les performances environnementales et sociales (évaluation réalisée par un tiers et confiée à Ecovadis) ;

- Les démarches inclusives ;
- Les engagements en matière de décarbonation ;
- Les risques spécifiques à la catégorie d'achat concernée (sur la base de la cartographie des risques AFNOR).

Le dispositif d'évaluation RSE des fournisseurs peut être complété par des audits sur sites initiés en partenariat avec trois autres banques et réalisés par un auditeur externe. Le processus d'audit sur site porte sur les volets droits humains, santé sécurité et environnement, notamment pour des catégories d'achats à risque communes au secteur bancaire.

Des éléments complémentaires relatifs à la démarche menée par la Direction des achats Groupe Crédit Agricole S.A., notamment en matière d'achats inclusifs et de décarbonation des achats, sont présentés dans la section 4 « Responsabilité en matière de conduite des affaires » du rapport de durabilité (chapitre 2 du DEU Crédit Agricole SA).

Modalités complémentaires afférentes aux catégories d'achats à risque plus élevé

La performance RSE des fournisseurs appartenant aux catégories d'achats à risque plus élevé fait l'objet de modalités renforcées :

- La notation par un organisme tiers est obligatoire. En cas de refus d'un fournisseur de réaliser cette évaluation, aucune passation de marché ne peut être entreprise.
- La performance RSE a été renforcée en 2025, passant de 20% à au moins 30% de la note d'évaluation globale du fournisseur lors de la phase d'appel d'offre.
- Des critères supplémentaires sont ajoutés au questionnaire initial. A titre d'exemple, dans le cadre de la sélection d'un fournisseur de matériel IT, le critères « mécanismes de traçabilité et de vérification contre le travail forcé/esclavage moderne » a été ajouté. Dans le cadre de la sélection d'un fournisseur Travaux Immobiliers, le taux de réemploi des matériaux déposés doit être renseigné par le fournisseur. Dans le cadre de la sélection d'un fournisseur Travaux Immobiliers, le taux de réemploi des matériaux déposés doit être renseigné par le fournisseur. Ces informations sont détaillées dans la section 4 « Responsabilité en matière de conduite des affaires » du rapport de durabilité (chapitre 2 du DEU Crédit Agricole SA).

5. DISPOSITIF D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Afin de renforcer la prévention des risques, un dispositif centralisé (certifié ISO 37001) de remontée des alertes est ouvert non seulement aux collaborateurs du Groupe mais également aux tiers pour leur permettre de signaler tout manquement à l'éthique, aux politiques ou aux procédures du Groupe. Pour faciliter les signalements relatifs, entre autres domaines, aux droits humains, à la santé-sécurité ou à l'environnement, ceux-ci peuvent être effectués via un outil numérique de remontée et de traitement des alertes accessible sur un lien disponible sur notre site internet, <https://www.bkms-system.com/Groupe-Credit-Agricole/alertes-ethiques>. L'outil est certifié ISO 27001. Il garantit une stricte confidentialité (boîte de dialogue chiffrée et sécurisée, anonymisation des données personnelles contenues dans les signalements) et une traçabilité des audits.

Dans le cadre de ce déploiement, des mesures d'accompagnement ont été mises à disposition des entités : création d'un espace documentaire partagé, diffusion de guides à l'usage des collaborateurs en charge des alertes, formation des utilisateurs de l'outil de traitement des alertes.

6. AMELIORATION CONTINUE

Les dispositifs de prévention des risques d'atteintes aux droits humains intègrent à la fois les obligations issues des règles et recommandations internationales et celles relevant du droit national. De ce fait, la prévention de ces risques est développée en cohérence avec les mesures mises en place dans le cadre de la loi française du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la

modernisation de la vie économique, dite « Loi Sapin 2 » et avec le Plan de vigilance établi dans le cadre la loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Crédit Agricole S.A. publie également chaque année des éléments détaillés relatifs à la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans son rapport de durabilité, ainsi que dans le compte rendu de son Plan de vigilance, au sein de son Document d'enregistrement universel accessible sur le site internet, via le lien : <https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres>.

Crédit Agricole S.A. intègre la gestion des risques relatifs à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains dans sa démarche de vigilance et de gestion des risques extra financiers qui fait l'objet de revues régulières afin de s'assurer de la mise en œuvre effective de ses politiques et de leur efficacité. La gestion de ces risques s'inscrit dans un processus d'amélioration continue qui porte principalement sur les axes suivants :

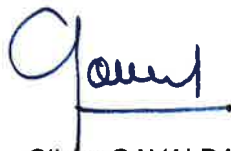
- Adapter les outils d'identification et de maîtrise des risques extra financiers en procédant à la mise à jour, si nécessaire, des cartographies des risques ;
- Poursuivre le déploiement de plans d'actions ciblés pour réduire les risques RSE des fournisseurs dans les catégories d'achats identifiées à risque fort et très fort ;
- Rechercher à associer nos fournisseurs à notre démarche en échangeant régulièrement avec eux sur nos engagements et notre stratégie achats responsables.

7. GOUVERNANCE

Cette déclaration est préparée et rédigée en transverse par les directions de Crédit Agricole SA : Direction de l'Engagement Sociétal, Direction des Achats, Direction des Ressources Humaines, Direction de la Conformité.

La déclaration est validée par le Comité de Contrôle Interne Groupe, présidé par le Directeur Général Délégué de Crédit Agricole SA et signée par le Directeur Général de Crédit Agricole SA. Elle est présentée au Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA le 30 juillet 2026 pour information.

Montrouge, le 30 juin 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Gavalda', written over a horizontal line.

Olivier GAVALDA

Directeur général

